

ASSEMBLÉE NATIONALE

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 3020)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Bournazel, M. Christophe, M. Herth, M. Houbron, M. Ledoux,
Mme Lemoine et Mme Magnier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.